

ET SI ON CONSTRUISAIT DES PARCS ÉOLIENS COOPÉRATIFS ?

LE 5 JUIN 2011 NOLWENNE WEILER (BASTAMAG)

Et si la production d'énergie était écologique, démocratique, et participative ? Une aventure unique en France, menée dans le Pays de Redon, entre Bretagne et Pays-de-Loire. Ce projet pourrait aujourd'hui être diffusé et transféré sur d'autres territoires.

Au départ, il y a Michel Leclercq, prof de dessin retraité, et Éric et Laure Vaillant, maraîchers dans le pays de Redon (Bretagne et Pays-de-Loire). Écolos, tous les trois, ils veulent installer une éolienne sur leur terrain, pour produire de l'énergie propre. « *Cela s'est avéré compliqué et très fastidieux* », se souvient Michel. « *Et si on montait plutôt un parc éolien collectif ?* », se sont-ils demandé. Cela s'est avéré encore plus compliqué. Mais la plus-value, c'est une aventure collective hors normes. Avec un projet ancré dans un territoire, et maîtrisé de bout en bout par la population locale. « *Nous avions envie de réunir les gens autour d'un projet constructif, raconte Michel. Nous voulions nous battre pour quelque chose, alors que nous sommes plutôt habitués à nous battre contre...* »

La réflexion collective commence en septembre 2002. Avec une trentaine de personnes. « *Dès l'accord de la mairie sur le principe d'un parc éolien coopératif, nous faisons une réunion publique* » précise Michel. « *Nous tenions à ce que les riverains pilotent le projet et aient leur mot à dire, qu'ils participent au financement. Pour qu'il y ait des revenus locaux, car l'impact principal d'un parc éolien est local.* » Deux zones sont identifiées pour implanter des éoliennes : Sévérac-Guenrouët en Loire-Atlantique et Béganne, dans le Morbihan. Pour encadrer les récoltes de fonds et le financement des études de faisabilité, l'association Éoliennes en pays de Vilaine (EPV) est créée. Nous sommes en mai 2003.

Une entreprise pas comme les autres

Arrive ensuite le temps des études pour l'obtention de permis de construire. Une entreprise sous statut SARL, **Site à Watts**, voit le jour. « *Cette structure était plus adaptée aux financements de ces études qu'une association,* » précise Michel. Le capital de cette SARL pas comme les autres regroupe des adhérents d'EPV, mais aussi trois CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) réunissant 60 personnes. Le Conseil général de Loire Atlantique est également entré au capital de la SARL par l'intermédiaire d'une Société d'économie mixte (SEM).

Parmi les « cigaliers », Christophe Baron, agriculteur. « *Intégrer ce projet, c'était logique pour moi. J'ai un rapport fort à l'environnement* », explique ce producteur de lait bio à Allaire, dans le Morbihan. Il y a trois ans, il a posé des panneaux photovoltaïques sur les toits de sa ferme. Et possède un « échangeur à plaques » dans sa salle de traite, qui lui permet de produire de l'eau chaude, en récupérant la chaleur du lait. Convaincu des projets collectifs, il fait partie d'un Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) depuis toujours. « *Je me suis rendu compte, avec EPV et Site à Watts, que c'est une chance d'avoir ce statut juridique, pour qui veut jouer collectif en agriculture.* » Pour l'éolien, c'est largement plus compliqué ! Il faut inventer un statut pour un projet collectif jamais pratiqué jusque-là.

D'énormes difficultés administratives

Aux savoir techniques de cette filière industrielle qu'il faut acquérir, les passionnés d'EPV ont dû ajouter l'apprentissage des outils financiers et juridiques, pour d'encadrer leur projet hors normes. Et quand on leur demande de récapituler les difficultés de ce vaste chantier, qui dure depuis 8 ans, salariés et bénévoles répondent comme un seul homme : « *elles sont administratives !* » Charlène Suire, embauchée en mai 2010 par EPV, vient du secteur éolien privé, où elle a travaillé pendant deux ans. « *Dans le secteur éolien, tout est long* », explique-t-elle. « *Les études de faisabilité, les négociations avec les propriétaires, l'obtention des permis de construire. Sans compter que les textes de loi évoluent constamment. Mais quand on veut en plus faire participer une centaine de particuliers à l'exploitation d'un parc éolien, les contraintes juridiques sont encore pire !* »

Le Grenelle II, qui impose un minimum de cinq éoliennes par parc, favorise la centralisation et les grands projets plus difficiles à faire accepter par le voisinage. Il n'est pas favorable à l'éolien coopératif. Rien à voir avec nos voisins allemands ou danois. Chez eux, l'éolien

s'est lancé sur ce modèle coopératif. C'est le point de départ de la filière. Les outils financiers sont donc au point depuis longtemps. « *Au Danemark, 20% du parc doit être en participation citoyenne, explique Pierre Jourdain, salarié de Site à Watts. Il y a une obligation légale. En Ontario, au Canada, il y a des tarifs de rachat pour entreprises privées et pour projets citoyens. Chez nous, il y a un frein culturel évident. Les projets participatifs ne sont pas habituels en France, d'autant moins en production d'énergie, pour laquelle on a l'habitude de tout déléguer à EDF.* » Cela permet pourtant une réflexion collective et une appropriation par les citoyens des questions énergétiques. Sans être expert pour autant.



Une troisième structure pour la gestion des parcs

Les investisseurs (privés et publics) et riverains ont insisté pour financer un parc de leur territoire. Une troisième structure a dû être montée, pour la construction et l'exploitation des éoliennes. « *La création de deux Sociétés par actions simplifiée (SAS) permet de relocaliser les projets. Cela permet en plus à Site à watts de garder sa compétence en développement de parcs éoliens* », note Pierre Jourdain. A Béganne, la SAS s'appellera Bégawatts.

Pour que tout cela voit le jour, il a fallu une motivation quotidienne ! Aux conseils de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (**SCOP**) se sont ajoutés une persévérance quasi sans faille de l'équipe et un vrai soutien de la population. Qui a toujours été tenue informée. Des bonnes et moins bonnes nouvelles. « *Des réunions publiques sont organisées très régulièrement, explique Charlène Suire. Même quand le projet patine. Pour que les gens sachent pourquoi.* » Le Zeff, un bulletin d'information, est édité régulièrement. Au printemps dernier, un autre rouage est venu compléter ces allers-retours entre porteurs de projet et population : le comité de suivi. Composé d'une petite dizaine de riverains et animé par Charlène Suire, ce comité est chargé d'assurer une information de proximité aux riverains inquiets, ou non, du lancement des travaux.

« Gouvernance industrielle coopérative »

L'équipe d'EPV, Site à Watts et Bégawatts est maintenant lancée dans le dernier et plus grand défi de cette aventure : la gouvernance d'un projet de type industriel à plusieurs, particuliers, Cigales, collectivités locales, Caisse des dépôts,... Sachant que le budget est de 12 millions d'euros, dont 25% de fonds propres. Le reste est emprunté, à une banque assez visionnaire et confiante pour accepter. Ni EPV, ni Site à Watts, ni Bagawatts ne peuvent faire d'appel public à épargne. Un outil participatif et financier a donc été créé : **Énergie partagée**.

Cette « plate-forme de l'éolien citoyen » est une structure nationale qui va récolter l'investissement citoyen sur des projets d'énergies renouvelables. Le site de Béganne pourra, entre autres, en bénéficier. Mais pour associer plus de 99 personnes à une société (ce qui est le cas du projet de parc éolien coopératif), il faut un visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Énergie partagée attend ce visa pour pouvoir se lancer son appel à épargne populaire. L'objectif ? Que cette façon de produire de l'énergie « démocratique et écologique » se diffuse. Et que la France, champion mondial de l'énergie nucléaire, se mette enfin à imaginer un autre modèle énergétique.

22DECEMBRE

le 5 juin 2011 - 16:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Voila bien le problème : on aime pas ce qui sort de la norme !
Et on aime pas non plus ce qui n'a aucun but lucratif ! (monter une association pour
gérer des éoliennes, c'est beau pourtant !)*

Non, en dehors de l'entreprise, on nous regarde comme des bêtes curieuses !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CATH07

le 5 juin 2011 - 18:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Seule hic, c'est que l'éolien n'a rien d'écologique et a un rendement famélique et
incontrôlé... Sans compter l'impact visuel et donc touristique sur les rares régions
susceptibles d'en accueillir.*

*Je donne plus de chance au solaire thermique par exemple... Enfin il n'en reste pas
moins que sans investissement massifs ds la recherche...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

22DECEMBRE

le 5 juin 2011 - 19:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@cath07

*Une île du Danemark (pas le meilleur endroit pour économiser son énergie) produit
maintenant toute son électricité... À coup d'isolation, de chauffage au bois... Et
d'éoliennes ! Qu'importe la méthode, être vraiment écolo, c'est possible maintenant !*

La recherche, bien sûr. Mais pas besoin d'attendre non plus !

<http://fr.myeurop.info/2010/12/29/samso-l-ile-verte-913>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

FRED (Z)

le 6 juin 2011 - 21:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@22DECEMBRE : regardez les chiffres de production moyen d'une éolienne, la
taille modeste du gisement théorique français, les problèmes que ça pose quand on veut
un approvisionnement énergétique _fiable_ et vous comprenez pourquoi le saupoudrage
d'éoliennes ne résoudra rien et qu'une politique publique d'investissement massifs est
indispensable.*

*Ce n'est pas avec des anecdotes et des cas particuliers (même venant du Danemark)
qu'on fait une politique énergétique cohérente.*

*Si pour compenser les fluctuations des ces éoliennes installées au petit-bonheur-la-
chance, EDF est obligé de construire des centrales à gaz pour assurer
l'approvisionnement les jours sans vent, on peut même dire que le bilan écologique sera
catastrophique.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ERIC K.

le 7 juin 2011 - 11:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*L'éolien est moins rentable dans les faits que le solaire
pourquoi pfaire compliquer quand vous pouvez faire simple ?*

On fait de l'éolien car on faisait des machines, on s'est dit ah via des moulins ...

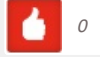
sauf que pour des grosses éolienne il faut du batit et le cout de l'éolienne est énorme sans compter le cout d'entretien

d'opération , il faut de l'énergie pour lancer le mouvement de l'éolienne

l'éoliennene fonctionne que tres rarement, meme pas a petit vent

<https://singularite.wordpress.com/hydroponie-50-euro-de-materiel-et-vous-produisez-assez-de-nourriture-pour-vous-et-votre-famille-le-probleme-de-nourriture-dans-le-monde-et-de-dependance-est-terminee-construisez-vos-panneaux-solai/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

22DECEMBRE

le 7 juin 2011 - 14:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le solaire n'a pas non plus un rendement terrible !

Je ne dis pas qu'il faut reposer sur une seule source d'énergie, mais au contraire sur plusieurs, qui se compensent les unes les autres.

Certaines éoliennes fonctionnent même à très petit vent et sont un investissement minime !

Quand à parsemer le territoire d'éoliennes, non, chacun la sienne, et le réseau pour supléer. De toute façon, les centrales sont déjà construites. Il faut d'abord diminuer notre conso perso, produire le plus localement possible, et le reste viendra du réseau électrique classique...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LORD BLACKFOX

le 8 juin 2011 - 14:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour ceux qui seraient intéressés par ce genre d'initiative en Belgique, qu'ils jettent un œil du côté de la coopérative Énergie 2030

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICHEL JUSTO

le 2 août 2011 - 17:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



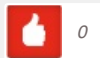
Bonjour ,

L'éolien collectif n'est pas une utopie , étant un professionnel dans l'éolien , j'ai mis au point le PRRC

(principe de raccordement réseau éolien).Cela consiste de mettre en place une éolienne de 200 kW pour un groupe de 30 maisons qui consomment aux alentours de 9 à 10.000 kWh/an , la production de la machine est 300.000 kWh /an injectés sur le réseau EDF, divisé par 30 propriétaires soit 10.000 kWh , le client va soustraire sa production de sa facture initiale , bilan il économise 1200 € excepté la location compteur .

La machine est une machine occasion remise à neuf avec garantie de 5 ans et durée de vie de plus de 20 ans , le prix pose comprise est de 170.000 € divisé par 30 propriétaires = 5700 € , 6 ans de retour sur investissement , reste à provisionner 2500 €/an pour entretien deux fois par an de la machine .On voit bien dans ce cas que l'on peut générer une production d'électricité à faible coût et sans subvention .Je recherche une clientèle , n'hésitez pas à me contacter à:contact@aquitaine-aerogenerateurs.com

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Et si on construisait des parcs éoliens coopératifs ? » OWNI, News, Augmented I Open World le 11 avril 2012 - 20:20

[...] Une aventure unique en France, menée dans le Pays de Redon, entre Bretagne et Pays-de-Loire.Via owni.fr Share [...]

